

De R. H. Fulton et autres, directeurs provisoires de la *Northwest Life Assurance Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour commencer ses opérations et les autorise à changer les directeurs de la compagnie.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son huitième rapport.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,

MERCREDI, 17 mars 1915.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la *Canadian Provident Insurance Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour obtenir sa licence en conformité de la loi des Assurance et a constaté que les avis publiés en conformité de la règle 107 n'ont pas eu toute la durée voulue. Votre comité, considérant que les raisons données pour expliquer ces retards sont satisfaisantes et que la publication des avis doit être continuée, recommande de suspendre la règle 107 dans ce cas-ci.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, a présenté son neuvième rapport.

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,

MERCREDI, 17 mars 1915.

Le comité permanent des Ordres permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés qui expire le dix-huit courant soit prolongé à vendredi le vingt-six courant.

Que le délai fixé pour la présentation de bills privés qui expire le vingt-cinq courant soit prolongé à vendredi le deux avril prochain.

Que le délai fixé pour recevoir les rapports des comités permanents ou des comités spéciaux sur les bills privés soit prolongé à vendredi le seize avril prochain.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Le dit rapport soit adopté.